

RCS : TOULON
Code greffe : 8305

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 01754
Numéro SIREN : 789 138 781
Nom ou dénomination : AAA FRENCHYACHTING

Ce dépôt a été enregistré le 29/09/2020 sous le numéro de dépôt A2020/007820

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULON



731326

Dénomination : AAA FRENCHYACHTING
Adresse : 178 avenue Estienne D'orves 83500 la Seyne-sur-mer -
FRANCE-
n° de gestion : 2012B01754
n° d'identification : 789 138 781
n° de dépôt : A2020/007820
Date du dépôt : 29/09/2020

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale du 31/08/2020



731326

AAA FRENCHYACHTING
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 1 500 euros
Siège social : 178, Avenue Estienne d'Orves
83500 La Seyne sur mer
789 138 781 RCS Toulon

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 31/08/2020

L'an deux mille vingt, le trente et un août à 18 heures, l'associé unique de la société AAA Frenchyachting, M LE SAUSSE Philippe en sa qualité de Président, approuve les résolutions suivantes :

Constatation de la perte de la moitié du capital social et décision de la poursuite d'activité.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée constate que les capitaux propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et après avoir approuvé les comptes arrêtés au 31 décembre 2019 qui font ressortir des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, délibérant conformément aux dispositions de l'article L. 225-48 du Code de commerce, décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société et donc de poursuivre l'activité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs à M. LE SAUSSE Philippe pour effectuer toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Président
M. LE SAUSSE Philippe



1/5